

# Communiqué interne

**DESTINATAIRES :** Tous les employés, les cadres, les médecins et les bénévoles

**EXPÉDITEURS :** Julie Lamarche, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques  
Serge Asselin, directeur de la vaccination

**DATE :** Le 13 octobre 2022

**OBJET :** **Devancement de la campagne de vaccination contre la grippe**

---

Dès le **17 octobre 2022**, le vaccin contre la grippe sera offert gratuitement dans nos différentes installations. Si vous le désirez, vous pourrez recevoir une dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 au cours de la même séance de vaccination. Un vaccin bivalent contre la COVID-19 sera offert. Renseignez-vous sur l'horaire de vaccination offerte en consultant le calendrier ci-joint, également disponible dans l'intranet : [Espace employé > Grippe-gastro > Vaccination contre la grippe](#).

## **Pourquoi le devancement de la vaccination contre la grippe?**

Le gouvernement du Québec devance d'un mois sa campagne annuelle de vaccination contre la grippe afin de la combiner avec celle contre la COVID-19. La Direction de santé publique nationale a aussi décidé de devancer la campagne de vaccination contre la grippe après avoir constaté que la saison d'influenza a commencé plus tôt dans les pays de l'hémisphère Sud. Cette année, l'Australie a connu sa plus forte saison en cinq ans et elle a commencé plus tôt, ce qui laisse présager une circulation plus forte de l'influenza au Québec et au Canada.

## **Peut-on recevoir ces deux vaccins en même temps?**

Les vaccins contre la grippe et contre la COVID-19 administrés au même moment protègent aussi bien contre les maladies que s'ils étaient administrés à quelques jours ou semaines d'intervalle. La coadministration est une pratique courante et recommandée en vaccination, afin de protéger le plus rapidement possible une personne contre les maladies évitables par la vaccination, sans pour autant augmenter les effets indésirables pouvant survenir après la vaccination. Pour recevoir une dose de rappel du vaccin contre la COVID-19, un intervalle minimal de 3 mois doit être respecté depuis la dernière dose et après une infection à la COVID-19. Si toutefois ce délai n'est pas atteint, il est recommandé de ne pas retarder sa vaccination contre la grippe.

## **Chaque personne vaccinée compte**

Rappelons que la vaccination contre la grippe et la COVID-19 est particulièrement recommandée aux travailleurs de la santé et des services sociaux, qui donnent des soins directs aux usagers (ex. : dans un hôpital, un CHSLD, un autre milieu de vie ou de soins). Ces deux vaccins contribuent à assurer une protection contre ces maladies, en plus de réduire les risques de complications, d'hospitalisation et de décès.

Nous comptons sur la collaboration des gestionnaires pour afficher l'horaire de vaccination dans leur installation afin que les personnes qui n'ont pas accès à un ordinateur puissent avoir l'information.

p. j. Horaire de vaccination du personnel 2022